

SEANCE DU 10 JUIN 2022

- Présents** : Mme V.BONNI, Bourgmestre-présidente ;
MM. S.MULLENDER, J-M. DELAVAL, Mme C.FAGNANT, Echevins ;
M. R.DECERF, Président du CPAS.
Mme M.RIGAUX-ELOYE, Directrice générale.
- Excusées** : Mmes P.GARDIER et S.WILLOT, Echevines.

OBJET : Conseil communal - Fixation de l'ordre du jour

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la situation des affaires communales requiert la convocation du Conseil communal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARRETE

le Conseil communal est convoqué pour la première fois à une séance qui se tiendra à la **Maison communale**, le **lundi 27 juin 2022 à 20 heures**.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et communications
2. Régie communale autonome : Compte 2021 - Approbation et décharge aux administrateurs
3. Régie communale autonome : Rapport d'activités 2021 - Prise de connaissance
4. Régie communale autonome : Rapport de rémunération - Prise d'acte
5. Régie communale autonome : Contrat de gestion - Rapport d'évaluation – Adoption
6. Régie communale autonome : Statuts – Modification
7. AIDE : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Adhésion à la centrale d'achat
8. Easy conso : Approbation de la dépense - Procédure "In House"
9. Enseignement : Augmentation de cadre - Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps à l'école de Mont – Ratification
10. Enseignement : Recrutement d'un Directeur d'école pour l'école Heureuse - Clôture de la procédure et lancement d'un nouvel appel
11. Finances : Village de Cibombo - Introduction d'un projet d'aide dans le cadre du programme de cofinancement de projets de partenariat pour le développement durable présentés par des acteurs de la coopération de Wallonie-Bruxelles
12. Intercommunales : Assemblées générales - Centre Hospitalier Régional de Verviers - 30 juin 2022
13. Intercommunales : Assemblées générales - ENODIA - 29 juin 2022
14. Intercommunales : Assemblées générales - SPI - 28 juin 2022
15. Patrimoine locatif : Rue Pisseroule, 169/0201 - Adoption de la convention d'occupation précaire suite aux inondations du 14 et 15 juillet 2021
16. Patrimoine privé communal : Terrain sis rue du Corbeau s/n section A, n°128 H P0000 - Adoption du projet d'acte de vente
17. Plan de Cohésion Sociale : Partenariat "Territoire Zéro chômeur Dison-Verviers" – Projet – Prise de connaissance
18. Plan de Cohésion Sociale : Convention de partenariat avec le CPAS de Dison Article 27
19. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Création d'une zone de stationnement réservée aux handicapés - rue Pire Pierre
20. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2022 - Approbation

HUIS-CLOS

21. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Havre SAC
22. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Havre SAC
23. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Jeunesse et Sports
24. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Jeunesse et Sports
25. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Jeunesse et Sports
26. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Jeunesse et Sports
27. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale - ASBL Jeunesse et Sports
28. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale – CPAS
29. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale – CPAS
30. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale – CPAS
31. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale – CPAS
32. Personnel communal : Convention de mise à disposition d'un étudiant sur base de l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale – CPAS
33. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle avant l'âge de 55 ans – Décision
34. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle avant l'âge de 55 ans – Décision
35. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle avant l'âge de 55 ans – Décision
36. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle avant l'âge de 55 ans – Décision
37. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle après l'âge de 55 ans réversible- Décision
38. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle après l'âge de 55 ans réversible – Décision
39. Personnel enseignant : Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à partir de l'âge de 55 ans (congé type I à temps plein) – Décision
40. Personnel enseignant : Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles – Décision
41. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle accordé au membre du personnel qui a au moins deux enfants à charge qui n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans – Décision
42. Personnel enseignant : Demande de congé pour interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental – Décision
43. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
44. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
45. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
46. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
47. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
48. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
49. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
50. Personnel enseignant : Demande de congé pour prestation réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Décision
51. Personnel enseignant : Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles – Ratification
52. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 16.05.2022 à l'école de Wesny – Ratification
53. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 03.05.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
54. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 02.05.2022 à l'école Heureuse – Ratification
55. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 12.05.2022 à l'école du Husquet – Ratification

56. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 04.05.2022 à l'école de Wesny – Ratification
57. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à partir du 31.03.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
58. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à partir du 31.03.2022 à l'école Luc Hommel - Ratification

Par le Collège,

La Secrétaire,
(s)M.RIGAUX-ELOYE

La Présidente,
(s)V.BONNI

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

La Bourgmestre,


M.RIGAUX-ELOYE




V. BONNI